
Présidence : Mongolie**781^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : Mercredi 25 février 2015

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 15 h 50

2. Président : M. P. Gansukh
M. D. Munkh-Ochir

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : MISE EN ŒUVRE DE
LA RÉOLUTION 1325 DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

– « *Les femmes et les conflits – Les défis que soulèvent la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies* », exposé de M^{me} K. Nordmeyer, Présidente du Comité national allemand d'ONU Femmes

– « *Mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le contexte de l'OSCE* », exposé de M^{me} M. Beham, Conseillère principale pour les questions de parité des sexes, Bureau du Secrétaire général

Président, M^{me} K. Nordmeyer, Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de parité des sexes (SEC.GAL/38/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/35/15),

Autriche (également au nom de la Finlande, du Kazakhstan et de la Turquie) (annexe 1), Irlande (annexe 2), États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Islande (annexe 3), Norvège (annexe 4), Canada, Afghanistan (partenaire pour la coopération), Croatie, Coordonnatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Turquie), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (République tchèque), Fédération de Russie, Ukraine

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/37/15) (annexe 5), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration), (FSC.DEL/36/15), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Canada, Allemagne, Royaume-Uni, Autriche

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunion d'organisation devant se tenir le 2 mars 2015 en prévision de la vingt-cinquième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA)* :
Président
- b) *Réunion du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre tenue le 24 février 2015* : Président du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre (Espagne)

4. Prochaine séance :

Mercredi 11 mars 2015 à 10 heures, Neuer Saal



781^e séance plénière

Journal n^o 787 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA FINLANDE, DU KAZAKHSTAN ET
DE LA TURQUIE)**

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier le Président du FCS d'avoir inscrit cette question à notre ordre du jour.

Nous tenons à remercier M^{me} Karin Nordmeyer, Présidente du Comité national allemand d'ONU Femmes, et l'Ambassadrice Miroslava Beham, Conseillère principale pour les questions de parité des sexes, pour leurs exposés exhaustifs.

L'Autriche, la Finlande, le Kazakhstan et la Turquie attachent la plus grande importance à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'approche globale de la sécurité de l'OSCE. Nous considérons que cette approche place l'Organisation en première ligne des efforts internationaux visant à assurer une participation égale des femmes d'une manière globale, ce que le cadre en constante évolution du Conseil de sécurité des Nations Unies relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité met particulièrement en évidence. Dans ce contexte, l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de sa résolution 2122 en octobre 2013 souligne le rôle joué par les organisations internationales dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité. Le vingtième anniversaire de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Beijing, qui approche, et le quinzième anniversaire de la résolution 1325 nous offrent une excellente occasion d'actualiser notre panoplie d'outils et d'améliorer l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies dans l'espace de l'OSCE. Le projet de plan d'action de l'OSCE sur les femmes, la paix et la sécurité, coparrainé par l'Autriche, la Finlande, le Kazakhstan et la Turquie, vise à remplir exactement cette fonction.

Le projet de plan d'action ne vise pas à créer de nouveaux engagements pour les États participants de l'OSCE, mais à consolider nos outils pour appliquer les engagements existants en rapport avec les femmes, la paix et la sécurité. L'objectif principal de nos efforts est donc de renforcer la mise en œuvre des engagements existants par les États participants, le Secrétariat, les institutions et les missions de terrain, de proposer des éléments d'orientation à cet égard et d'offrir une plateforme pour l'échange de meilleures pratiques et d'enseignements tirés.

Nous espérons que le soutien qu'une très grande majorité d'États participants continue d'apporter au projet de plan d'action conduira à son adoption sans plus tarder.

Je vous remercie.



781^e séance plénière

Journal n° 787 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'IRLANDE

L'Irlande appuie sans réserve la déclaration de l'UE et souhaite ajouter quelques mots en sa capacité nationale.

Nous remercions M^{me} Nordmeyer et l'Ambassadrice Beham pour leurs contributions des plus utiles. La question des femmes, de la paix et de la sécurité est une question qui figure aujourd'hui, à juste titre, au premier rang des priorités internationales quelque 15 ans après l'adoption de la première résolution. Nous restons convaincus que l'OSCE peut et devrait jouer un rôle utile et complémentaire dans ce domaine. Des éléments de ces sept résolutions contraignantes du Conseil de sécurité sont pertinents pour les trois dimensions de la sécurité de l'OSCE. À cet égard, nous remercions la coordonnatrice nommée par la présidence du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies des efforts qu'elle a déployés pour faire en sorte que cette question reste inscrite à notre ordre du jour, soutenons sans réserve le plan d'action à l'échelle de l'ensemble de l'OSCE, tel que l'ont proposé l'Autriche, le Kazakhstan, la Finlande et la Turquie, et louons ces États participants pour leur initiative.

Monsieur le Président,

Je voudrais saisir cette occasion pour faire savoir au FCS que le deuxième Plan d'action national de l'Irlande sur les femmes, la paix et la sécurité, qui couvrira la période allant de 2015 à 2018, a été approuvé par le Gouvernement et lancé par le Ministre des affaires étrangères et du commerce le mois dernier et qu'il est disponible en ligne.

L'interaction avec les parties prenantes, en particulier les groupes de la société civile, les universitaires et les femmes touchées par des conflits en Irlande et à l'étranger, a constitué une partie importante du processus de consultation ouvert et transparent. Notre ministre a rendu hommage aux 37 personnes qui ont présenté des contributions au Ministère et aux plus de 100 participants à un atelier consultatif organisé à Dublin.

L'Irlande est fermement convaincue, non seulement que l'OSCE a un rôle déterminant à jouer dans l'avancement de la cause des femmes, de la paix et de la sécurité, mais également que la mise en œuvre de l'agenda « femmes, paix et sécurité » jouera un rôle déterminant dans la promotion de la sécurité dans la région de l'OSCE.

Je vous remercie de votre attention et demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



781^e séance plénière

Journal n° 787 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ISLANDE

L'Islande reste fermement attachée à la mise en œuvre et à la promotion de la résolution 1325 et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

L'Islande a adopté son premier plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 en 2008. Début 2013, un nouveau plan d'action, incorporant les résolutions plus récentes, a été adopté pour la période 2013-2016. Le premier rapport annuel sur l'application du nouveau plan d'action est en cours d'achèvement.

Le plan d'action national joue un rôle important dans la contribution de l'Islande au maintien de la paix. Tout le personnel détaché par l'Islande auprès de missions de maintien de la paix assiste à une séance d'information sur l'égalité des sexes et les résolutions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, et il est tenu de rendre compte, tout au long de son déploiement, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions.

L'Islande a également contribué à la mise en œuvre de l'agenda dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité au sein de l'OTAN. Un élan politique croissant s'est formé sur cette question dans le cadre de l'Alliance, une nouvelle politique et un nouveau plan d'action sur les femmes, la paix et la sécurité ayant été adoptés cette année.

L'Islande souhaiterait voir un consensus se dégager au sujet de l'élaboration d'un plan d'action de l'OSCE de nature similaire.



781^e séance plénière

Journal n° 787 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA NORVÈGE

Monsieur le Président,

La Norvège souscrit pleinement à la déclaration de l'UE. Je voudrais faire cette déclaration supplémentaire au nom de mon pays.

La Norvège souhaite chaleureusement la bienvenue à M^{me} Karin Nordmeyer, Présidente du Comité national allemand d'ONU Femmes, et à l'Ambassadrice Miroslava Beham, Conseillère principale pour les questions de parité des sexes auprès du Bureau du Secrétaire général de l'OSCE, et tient à les remercier de leurs exposés informatifs sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Gouvernement norvégien intensifie actuellement ses efforts visant à promouvoir l'agenda « femmes, paix et sécurité ». Le 16 février, le Premier Ministre norvégien, Erna Solberg, et quatre ministres ont présenté un nouveau Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité pour la période 2015–2018.

Dans son exposé, M^{me} Solberg a déclaré ce qui suit : « Les femmes sont particulièrement touchées par les guerres et les conflits. Bien que la situation des femmes dans les pays touchés par des conflits fasse l'objet d'une attention accrue, on continue de tuer des femmes, elles sont contraintes de quitter leur foyer, soumises à des violences sexuelles ou souffrent de la faim et ont besoin d'assistance. On empêche les femmes de participer à la société et aux négociations de paix. Il est indispensable que les femmes puissent avoir leur mot à dire dans les décisions qui influent sur leur avenir. »

Monsieur le Président,

Cette année marque le quinzième anniversaire de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, qui a été suivie de six résolutions supplémentaires. Le Plan d'action national norvégien est l'outil du Gouvernement pour s'assurer que les résolutions soient respectées dans la pratique.

M^{me} Solberg a également déclaré ce qui suit : « Il me paraît important de souligner qu'il incombe tout autant aux hommes qu'aux femmes de veiller à ce que les besoins des deux sexes soient pris en compte dans les processus de paix et de sécurité. La participation

active des hommes et des femmes à la société est également importante pour prévenir et combattre la radicalisation ».

Le Gouvernement norvégien s'emploiera systématiquement à promouvoir la participation des femmes aux processus de paix, à améliorer la formation afin de mieux répondre aux besoins humanitaires et de sécurité des femmes et à contribuer à faire en sorte que leur situation économique et politique ainsi que leurs droits reconnus par la loi reçoivent davantage d'attention dans le cadre des processus de consolidation de la paix.

Merci, Monsieur le Président.



781^e séance plénière
Journal n° 787 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Monsieur le Président,

À propos de la déclaration faite aujourd'hui par la délégation de la Fédération de Russie sur le statut de la République autonome de Crimée, la délégation de l'Ukraine tient à insister sur ce qui suit :

Le droit international interdit l'acquisition de tout ou partie du territoire d'un autre État par la contrainte ou la force. La République autonome de Crimée, qui continue de faire partie intégrante de l'Ukraine, a été occupée et annexée illégalement par la Fédération de Russie en violation des principes et engagements de l'OSCE ainsi que des normes du droit international. Les actions illégitimes de la Fédération de Russie n'ont aucune conséquence juridique sur le fait que la République autonome de Crimée fait partie intégrante de l'Ukraine. L'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est garantie par le droit international et la résolution 68/262 « Intégrité territoriale de l'Ukraine » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 mars 2014.

La Fédération de Russie enfreint actuellement des principes aussi fondamentaux de l'Acte final de Helsinki que l'égalité souveraine et le respect des droits inhérents à la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale des États, le règlement pacifique des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures et l'exécution de bonne foi des obligations découlant du droit international.

Nous appelons la Fédération de Russie à revenir aux préceptes du droit international et à annuler l'annexion de la République autonome de Crimée.

La délégation de l'Ukraine demande que la présente déclaration soit consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.